

21 et 22 septembre 2019  
**«Arts & divertissement »**



© J.Jalbert

# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2019

En Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur



Avec le soutien technique ou financier :





# LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Créée en 1984 par le ministère de la Culture, la Journée portes ouvertes dans les monuments historiques est organisée le troisième dimanche du mois de septembre et connaît un succès immédiat auprès du public.



En 1991, sous l'impulsion de Jack Lang, ministre de la culture, le Conseil de l'Europe officialise les Journées européennes du patrimoine, auxquelles l'Union européenne s'associe en soutenant le bureau de coordination dans sa mission de promotion internationale.

Événement culturel incontournable de la rentrée en France, les Journées européennes du patrimoine témoignent de l'intérêt des Français pour l'histoire des lieux et de l'art. Associant initiatives publiques et privées, elles offrent l'occasion de faire connaître l'action des pouvoirs publics en collaboration avec les collectivités territoriales et les propriétaires publics et privés, et de présenter le travail de celles et ceux qui agissent quotidiennement au service de la connaissance, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine.

Ces journées sont également un moment privilégié permettant aux Français de visiter leur patrimoine national (monuments, églises, théâtres, châteaux, etc.) mais aussi de découvrir des demeures privées et bon nombre de bâtiments (ministères, tribunaux, préfectures, mairies, etc.) habituellement fermés au public.

Cette année encore, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire s'associe au Ministère de la Culture afin que les établissements publics sous sa responsabilité, ses différents partenaires et toutes les structures concernées par la préservation et la valorisation des patrimoines naturel et paysager participent à cette 36<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine.

De manière générale, le succès de la manifestation repose sur la grande diversité de lieux proposés à la visite parmi lesquels des chefs-d'œuvre de l'architecture civile ou religieuse mais aussi des témoins des activités industrielles ou agricoles, des parcs et jardins, des sites archéologiques, des bâtiments du patrimoine littéraire, fluvial ou militaire, etc. permettant la mise à l'honneur du patrimoine sous toutes ses formes.

Pour la 36<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine qui se tiendra les 21 et 22 septembre 2019, le Ministère de la Culture proposera aux 12 millions de visiteurs qui participent chaque année à l'événement, de découvrir ou redécouvrir une nouvelle facette du patrimoine, celle des « Arts et divertissement » !

**Source :** *Communiqué de Presse des 36<sup>e</sup> Journées européennes du patrimoine*  
*Site web des Journées européennes du patrimoine*



# APPEL À MOBILISATION POUR LES LAGUNES

## Les journées européennes du patrimoine en Méditerranée française

Le thème des Journées européennes du patrimoine appelle, pour cette 36<sup>e</sup> édition, à une **interprétation artistique et divertissante de notre patrimoine culturel et naturel** : les arts du spectacle sont un patrimoine vivant, à voir et revoir sous une lumière nouvelle. À l'échelle nationale, ces Journées mettront aussi en exergue les pratiques festives (fête foraine, carnivals, processions, défilés, etc.), ainsi que les jeux traditionnels et les pratiques physiques, accueillies par les hippodromes, les piscines, les stades et les ensembles sportifs notamment : tout un patrimoine culturel.

Pour la 11<sup>e</sup> année consécutive, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes se mobilise pour les Journées européennes du patrimoine sur le littoral méditerranéen français. Il coordonnera et soutiendra des manifestations qui permettront de **valoriser notre patrimoine littoral** à la lumière de l'art et du divertissement. **Les richesses et les fragilités des territoires lagunaires** seront ainsi partagées avec le plus grand nombre.

L'objectif de cet appel à mobilisation est d'aider le grand public à **s'immerger et s'approprier les enjeux des espaces lagunaires** dans les régions Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il s'agit à travers ces journées de saluer le travail des associations et des réseaux engagés dans la connaissance, la conservation, la valorisation de ces espaces ainsi que dans l'éducation à l'environnement.

Cette édition est l'occasion de faire le lien entre patrimoine naturel des territoires lagunaires et les divertissements sous leurs formes diverses, qu'ils appartiennent à des patrimoines matériel ou immatériel. Le ministère de la Culture met en avant certains de ces patrimoines qui sont autant de pistes pour préparer votre édition des JEP 2019, parmi ceux-ci :

- Le patrimoine des **spectacles**
- Le patrimoine des **fêtes**
- Le patrimoine des **jeux et des jouets**
- Le patrimoine des **sports**

Nous invitons en particulier les organismes intervenant dans la gestion des lagunes et zones humides périphériques, des sites culturels (théâtres, cinémas, arènes,...) et archéologiques (musées, chantier) en Méditerranée, scientifiques, structures d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à **participer à cette manifestation et à redoubler de pédagogie ciblée** afin d'offrir aux différents publics une découverte de ce patrimoine d'exception.



# RECENSEMENT NATIONAL DES ANIMATIONS

## Valorisez vos animations au niveau national, interrégional et régional

Proposez des animations thématiques sur votre territoire lagunaire :

- des visites de sites ou de chantiers : de fouilles archéologiques, de restauration du patrimoine bâti en lagunes
- des sorties natures à caractère ludique et/ou sportif
- des ateliers pédagogiques, notamment ceux valorisant des jeux anciens
- des expositions ou conférences adaptées à différentes tranches d'âge
- des actions culturelles (contes, théâtre et concerts musicaux de plein air, projections de films ...)
- des goûters, recettes et autres gourmandises locales
- innovez !

Vos animations pourront ainsi être intégrées :

- au programme papier édité par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes pour les 3 régions Corse, Occitanie et PACA, qui sera diffusé sous forme de dépliant (le nombre nécessaire d'exemplaires vous sera envoyé)
- au programme numérique national
- aux programmes régionaux diffusés par les DRAC
- aux programmes locaux comme ceux édités par les métropoles et/ou par certains journaux locaux.

Pour ce faire, **une seule marche à suivre avant le 1<sup>er</sup> juin**  
**Inscrivez votre animation sur le site du Ministère de la Culture\***

<https://journesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>

\*mise à jour à venir

## Bilan 2019

Pour constituer le **bilan interrégional** de ces journées à la suite de leur réalisation, nous vous demanderons de nous **envoyer sous forme numérique avant fin octobre** :

- un **descriptif** succinct des animations
- le **public** initialement **ciblé** (jeune public ou non)
- le **nombre de participants** (dont le jeune public)
- les **visuels** des **outils** éventuellement **développés**
- les **photos** exploitables\* et/ou **coupures presse**

\* Une photo exploitable est libre de droits, avec la légende indiquant le lieu et le crédit photo, représentant plutôt des personnes en situation de visite, **non reconnaissables** : plutôt de dos, de côté ou de loin



# SOUTIEN FINANCIER DU PÔLE-LAGUNES

## Manque de budget cette année ? Candidatez !

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes privilégiera le soutien financier de structures associatives par rapport aux structures de type collectivité. Selon le volume de propositions, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes se réserve le droit de plafonner le financement à une animation par structure et un forfait de 200€ par demi-journée d'animation. Le financement se fera par un bon de commande émis par la Tour du Valat.

Afin de privilégier les projets les plus en accord avec l'esprit de cet appel à projets, les critères suivants devront être respectés :

- l'animation proposée **devra impérativement intégrer la composante milieu naturel et se référer aux lagunes** ;
- l'animation sera **en adéquation avec le thème des journées européennes du patrimoine 2019 intégré aux lagunes** ;
- l'animation devra faire l'objet d'une **communication conséquente avant et après l'événement de la part des organisateurs** : nous préciser vos modes de diffusion prévus ;
- l'animation devra **accueillir un nombre de personnes suffisant** (au moins 15 personnes).

Également à noter :

- **La priorité sera donnée aux animations réalisées en partenariat** (scientifiques, élus, collectivités, *etc.*) ou **sous couvert des structures de gestion locale**. Les rapprochements entre acteurs intervenant dans le domaine du patrimoine culturel et ceux dans le domaine du patrimoine naturel seront également privilégiés.
- **L'animation pourra permettre d'évoquer les zones humides via des disciplines ou entrées originales** : cet appel à mobilisation permet de couvrir les disciplines naturalistes, sociales mais aussi ludiques, artistiques et propose une diversité dans le choix des manifestations : visites guidées, rallye nature, conférences, ateliers, contes, art plastique, cinéma, musique, théâtre, cuisine, *etc.*

**Attention**, la prise en charge financière sera effective à condition que votre manifestation ait bien eu lieu le week-end des 21 au 22 septembre 2019 et que son **bilan** ait été **retourné avant fin octobre 2019** au Pôle-relais lagunes méditerranéennes (cf. BILAN 2019 p.4). Le versement sera réalisé sur facture. (Modalités détaillées dans le bon de commande).

CALENDRIER	MODALITÉS
<p><b>Date limite de réception des candidatures :</b> <b>1<sup>er</sup> juin 2019</b></p> <p><b>Information des candidats sélectionnés :</b> <b>semaine du 4 juin 2019</b></p>	<p>Envoyez votre candidature par e-mail à :</p> <p>→ <b>Katia LOMBARDINI</b> Chargée de mission PACA 04 90 97 29 56 / <a href="mailto:lombardini@tourduvalat.org">lombardini@tourduvalat.org</a></p>

# LE PÔLE-RELAIS LAGUNES MÉDITERRANÉENNES

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des **Pôles-relais Zones Humides**, créés en 2001 dans le cadre du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides, coordonnés par l'Agence française pour la biodiversité. Les Pôles-relais bénéficient d'un label national pour leur promotion d'une gestion durable et leur action de diffusion et d'échange de connaissances.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un consortium coordonné par la Tour du Valat en PACA en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

**Sa mission :** favoriser une meilleure reconnaissance des milieux lagunaires de Méditerranée et encourager leur gestion durable par l'animation d'un réseau d'acteurs, la mutualisation des connaissances et bonnes pratiques et la sensibilisation des publics.

**Son territoire d'action :** les lagunes et leurs zones humides périphériques, ces étangs littoraux qui forment un chapelet sur **130 000 hectares** en Occitanie, PACA et Corse.



**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

**Katia LOMBARDINI**, Chargée de mission du Pôle-relais lagunes en région Sud-PACA  
04 90 97 29 56 /lombardini@tourduvalat.org

Le programme interrégional des animations en ligne sera actualisé sur :

[www.pole-lagunes.org/programme-jep-2019](http://www.pole-lagunes.org/programme-jep-2019)